



Monter un FPH : quel rôle pour l'accompagnateur? Témoignage d'un agent de développement

Sandrine Joffres est agent de développement sur l'un des quartiers prioritaires du contrat de ville de la communauté urbaine d'Arras. Elle a accompagné le montage d'un FPH, en s'appuyant sur des expériences plus anciennes menées dans l'agglomération. Nous reprenons des extraits de son intervention qui mettent en avant son rôle dans le montage et l'accompagnement de ce dispositif.

Le besoin d'une source de financements souples pour des micro-projets portés par des habitants s'étant fait ressentir, le chef de projet et moi avons présenté au maire le FPH comme une piste pour y répondre. Nous avons la chance de disposer sur l'Arrageois de fonds de participation anciens, et donc d'un certain recul sur les évolutions possibles de ce type d'organisation. Au départ, mon rôle a été de proposer aux élus concernés de se réunir pour analyser ce qu'est un FPH, s'entendre sur des objectifs et voir en quoi ce dispositif pouvait répondre à l'émergence de projets d'habitants.

CADRAGE PRÉALABLE : ÉLABORATION COLLECTIVE DES RÈGLES ET PRINCIPES

Au-delà des objectifs « classiques » (voir p. 15), des techniciens municipaux et moi-même avons proposé d'en ajouter un : « *associer les habitants à l'analyse des besoins sur le territoire et les responsabiliser en recherche de solutions* ». C'était notre position en tant qu'acteurs de développement de considérer que le travail sur des territoires dits prioritaires doit être co-construit avec les gens qui vivent les situations.

Ce cadrage adopté, nous avons réuni les différentes associations du quartier ainsi que des associations extérieures menant des actions auprès des habitants du quartier pour retravailler ces objectifs, en faisant témoigner un membre de l'association de gestion d'un FPH plus ancien. Mon rôle a tout d'abord été de faire connaître le cadre réglementaire proposé par le conseil régional. À partir de ce groupe de travail a été constitué le premier comité de gestion, qui a adopté un règlement intérieur. Le comité des fêtes regroupant une trentaine d'associations locales a été retenu comme association porteuse. Mon rôle a également été de préciser les rapports entre l'association porteuse et le comité de gestion (l'association porteuse qui gère le FPH délègue au comité de gestion la responsabilité d'attribuer les financements), puis de **favoriser les échanges et la prise de décision** concernant le règlement intérieur et d'aider à **mesurer les avantages et inconvénients de ces choix**. En

référence aux orientations prises par le FPH et conformément au principe affirmé dans le règlement intérieur d'associer les habitants à l'analyse des besoins, une **consultation** a été organisée sur le quartier, pour présenter le FPH et faire témoigner les acteurs des premiers projets. Puis nous avons tenu une réunion avec l'aide d'un consultant, ce qui a permis de souligner l'apport des FPH pour les personnes et pour le quartier. Ce travail a débouché sur un document de communication, et surtout sur la définition d'objectifs : travailler sur le lien social, la solidarité, l'animation pour les jeunes en particulier, et l'amélioration de la qualité de la vie.

AIGILLER LES DÉBATS ET PROPOSER DES PISTES DE DÉVELOPPEMENT

Le comité de gestion est composé aujourd'hui de sept associations qui ont désigné chacune trois membres, d'élus municipaux, du directeur général des services, et de l'agent de développement, ces derniers étant membres de droit et n'ayant qu'un avis consultatif. Les réunions sont généralement animées par l'agent de développement (en attendant que les membres du comité de gestion se forment suffisamment pour élire les membres de leur bureau) qui est très souvent interpellé sur le respect des règles. Il favorise les débats pour que se prennent les décisions.

J'essaie également de **proposer des pistes de développement**. Ainsi, les associations membres du comité, qui viennent en appui aux porteurs de projets, se sont très vite posé la question de savoir en quoi consistait l'accompagnement d'un projet. On n'accompagne pas de la même manière un leader associatif et un habitant qui n'a jamais monté de projet. Or les associations porteuses du FPH d'un autre quartier de l'agglomération se posaient des questions assez proches de celles-ci, et constataient que les projets se renouvelaient peu. J'ai donc proposé de les réunir. De cette rencontre sont ressortis une demande et un contenu de formation. Le rôle de l'accompagnateur est donc de **sortir des impasses**. Il veille à ce que le FPH soit une « première marche dans la participation » et puisse être **investi par le plus grand nombre**. Il se saisit des nombreuses possibilités qu'offre le FPH pour favoriser les échanges entre habitants, responsables associatifs, élus et professionnels afin de déterminer ensemble les orientations d'un projet de développement. ■

Sandrine JOFFRES